



Édition 13

du jeudi 25 au dimanche 28 novembre 2021

Règlement

Le Festival

Le Festival Armoricourt est organisé par l'association Armoricourt, sise à Plestin-les-Grèves (22310) dans les Côtes d'Armor.

La 13^e édition aura lieu **du 25 au 28 novembre 2021** au cinéma « Le Douron » situé à Plestin-les-Grèves.

La compétition concerne uniquement les courts-métrages d'une **durée comprise entre 35 minutes et moins de 60 minutes**.

Elle concerne uniquement les films francophones de fiction humaine, réalisés en images réelles (Les films d'animation, clips et documentaires ne sont pas admis mais les effets spéciaux sont autorisés).

Le format de ce festival garde son identité : « Découvrir des films de qualité et rencontrer ceux qui les font ». L'accent sera donc mis en 2021 sur des rencontres entre les équipes de tournage et le public.

Conditions générales de participation

La compétition est ouverte aux réalisateurs professionnels ou amateurs présentant des films produits par des sociétés de production, associations, écoles ou autoproduits.

La compétition n'est ouverte qu'aux **films francophones produits à partir de l'année 2017**.

Un réalisateur peut présenter plusieurs films mais **un seul pourra être sélectionné**.

Une fois sélectionné, un participant ne peut pas retirer son film de la compétition (sauf si modification du présent règlement).

La mise à disposition des films sélectionnés se fait à titre gracieux.

Les films doivent être envoyés en format DCP.

Si ce n'est pas le cas, la fabrication du DCP par les organisateurs du festival sera facturée 50€.

La présence au festival d'un ou de plusieurs représentants de chaque film est impérative.

Inscription

L'**inscription** à la compétition est ouverte du 15/01/2021 au 30/04/2021.

Elle **se fait uniquement sur le site de l'association** <https://www.festival-armoricourt.com/>

Le lien vers le film concourant et les codes d'accès seront communiqués à l'association qui les transmettra au comité de sélection.

Sélection des films

Les films sont sélectionnés au sein de l'association par un comité de sélection (une douzaine de personnes) sous la supervision du responsable de l'identité artistique du festival.

La liste complète des films sélectionnés en compétition sera annoncée fin juin 2021.

Les participants seront avertis de leur sélection ou non, par courriel.

Promotion / Exploitation / Diffusion

Les films seront libres de droits pour toute la durée du festival.

Le festival n'a aucune responsabilité concernant la déclaration à la SACEM, la SACD ou tout autre organisme collecteur de droits qui accompagnent les films.

Après le festival, la diffusion des films, dans leur intégralité sera possible auprès de nos partenaires diffuseurs sous réserve de l'accord des ayants droit.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film, pour diffusion à but promotionnel dans les publications du festival, sur le site Internet de l'association, pour les bandes annonces, dans la presse et sur les médias partenaires.

Aucun des auteurs ou producteurs des films courts ne pourra prétendre à une quelconque rémunération pour sa présence ou pour la diffusion de son film pendant le festival. Un défraiement forfaitaire par film est cependant prévu (voir § suivant).

Représentation et participation de l'équipe

Comme mentionné plus haut, l'un des marqueurs du festival Armorcourt est de créer une vraie rencontre entre les équipes du film et le public. Ce principe implique donc l'engagement formel de la **présence d'au moins un membre de l'équipe du film** sélectionné lors des séances de projection des vendredi 26 et samedi 27 novembre. Les représentants des films sélectionnés devront impérativement confirmer leur venue à la date demandée.

Pour la venue au Festival du ou des représentants du film, un défraiement forfaitaire de 200€ par film est prévu.

La rencontre entre le ou les représentants du film et le public, avec les journalistes et les professionnels, se fera à la suite de chaque projection de film, sur une durée d'environ 25 minutes. Ces échanges seront animés par des personnes choisies par Armorcourt et seront filmés. Les images de ces échanges (sous leur forme brute et non montée) seront proposées aux équipes des films pour une possible utilisation dans leur communication.

Déroulé du festival

Chaque film sélectionné sera projeté 2 fois au cours du festival entre le jeudi 25 et le samedi 27.

Les échanges avec les équipes des films se feront uniquement lors des séances du vendredi et du samedi.

L'organisation du festival détermine l'ordre et les dates de projection de chaque film sélectionné.

Prix

Un prix sera décerné par un invité reconnu dans un domaine artistique, cinématographique ou autre.

Un second prix dit « du public » sera attribué par les spectateurs ayant assisté à toutes les séances de la compétition.

Conditions générales (clauses finales, litiges, contestations)

L'inscription et la participation impliquent l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'élimination du film à tout moment du festival.

Les choix d'ordre et de dates de passage de chaque film sélectionné ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les organisateurs du festival déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni. Il appartient donc aux intéressés de souscrire une assurance individuelle.

Le festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de tous événements indépendants de sa volonté.

En cas de modification du règlement, les déposants des films sélectionnés seront avertis et pourront exercer leur droit de retrait de la compétition.